

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2025/014

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 023-200085314-20250409-D2025014-DE



SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYÈRE

Nombre de Conseillers en exercice : 17	Présents :
Présents : 15	Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Élodie, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Représentés : 0	MM. ROYERE Joël, AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel. MARGOT Manuel. PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique
Votants : 15	
Abst. : 0	Excusés : ROYERE Julie.
Exprimés : 15	Absente : LEGRAND Coline
Oui : 15	Pouvoirs :
Non : 0	Secrétaire de séance : M. SCAFONE Dominique

OBJET : Attribution d'une subvention au CCAS

Comme inscrit au budget primitif 2025, il est proposé aux membres du Conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement au budget du CCAS d'un montant de 11 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte cette proposition
- Autorise M. le Maire à signer les pièces nécessaires

Le Maire,
Joël ROYÈRE



La secrétaire de séance,
Dominique SCAFONE



Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr